

4 Économie

**Nouveau système de rémunération des agents publics de l'État
La mesure sera effective dès le 25 juillet prochain**

AJT
Libreville/Gabon

L'APPLICATION du Nouveau système de rémunération (NSR) sera effective le 25 juillet 2015. L'annonce a été faite hier, à l'auditorium du ministère de la Fonction publique, par les administrateurs du projet, au cours de la cérémonie de présentation dudit système aux partenaires sociaux de l'administration.

En effet, mise en place pour améliorer le niveau de vie des agents publics de l'État, la nouvelle grille salariale comprend, entre autres, des bonifications indiciaires devant prendre en compte la valorisation de certains emplois ou de certaines catégories socioprofessionnelles, à l'intérieur de la Fonction publique. Mais aussi, de maîtriser la masse salariale,



Photo : MZM

Guy-Gervais Mbongo Oïando, coordinateur du projet du Nouveau système de rémunération (NSR).



Photo : MZM

Quelques membres des parties prenantes au projet lors de la présentation de la nouvelle grille salariale.

la ramener et la maintenir à un niveau conforme aux normes communautaires.

« Nous avons reçu instruction de valoriser particulièrement les personnels hospitaliers, les médecins spécialistes, les enseignants et chercheurs, les personnels de l'Éducation nationale exerçant comme enseignants. Il s'agit donc, pour ces personnels, en plus des indices qui sont octroyés par la

grille commune de référence, de bénéficier d'un supplément indiciaire qui permet à leur solde de base d'être revalorisé particulièrement. Et ces bonifications ne seront perçues par les agents que lorsqu'ils font effectivement le métier que nous voulons valoriser », a indiqué le coordinateur du projet, Guy Gervais Mbongo Oïando.

À cet effet, a-t-il ajouté, « un enseignant affecté au ministère ne peut pas prétendre à la bonification relative à la fonction d'enseignant. »

INQUIÉTUDES Pour les partenaires sociaux, qui ont par ailleurs pris part à l'élaboration de la nouvelle grille, des inquiétudes demeurent. Notamment en ce qui concerne la date de mise en œuvre annoncée pour le

25 juillet prochain. « Le système est un tout, qui comporte à l'intérieur plusieurs éléments, qui vont améliorer l'existence du travailleur. Ce n'est pas seulement l'augmentation brute de salaire, mais il s'agit aussi d'améliorer l'environnement du travailleur. Nous avons des inquiétudes au niveau de la masse salariale, parce que nous nous interrogeons sur la

dénomination. Nous sommes confondus, entre la main d'œuvre non permanente et les travailleurs locaux (infirmières, gardiens de prison, etc.) qui peuvent être assimilés à la main d'œuvre non permanente. Nous voulons une certaine cohésion, afin que nous puissions mettre tous les agents publics dans un même moule », a indiqué Fridolin Mve Messa de l'Union des syndicats de l'administration publique (USAP).

Autres points d'ombre pour les partenaires sociaux, la durée de carrière qui, pour eux, « devrait être ramenée de 30 à 27 ans », alors que le gouvernement veut la prolonger à 34 ans. De même que la suppression des services rendus pour les cas d'admission à la retraite, etc.

Partenariat État/Secteur privé

Comment faciliter l'accès des PME-PMI gabonaises à la commande publique ?

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

La rencontre initiée jeudi dernier par le ministère du Budget et des Comptes publics avec les responsables des petites et moyennes entreprises gabonaises visait, entre autres, à répondre à cette question, nécessaire à une relance du secteur des PME-PMI nationales.

MALGRÉ l'existence de mesures qui leur sont favorables dans le Code des marchés publics, les petites et moyennes entreprises gabonaises accèdent difficilement à la commande publique. Surface financière insuffisante pour soumissionner aux appels d'offres, incivisme fiscal caractérisé notamment par un non assujettissement volontaire à la TVA, malgré le dépassement du seuil, comptabilité irrégulière, activité éphémère se traduisant par la création d'une entreprise uniquement pour des « marchés de complaisance », siège social « ambulante », organisation structurelle fictive, absence d'un véritable esprit d'entrepreneuriat, marquée par

une absence de service fait ou des prestations de qualité discutable, constituent autant de raisons qui rendent peu éligibles les promoteurs des PME-PMI aux marchés publics.

Ces pratiques, préjudiciables à la qualité et la performance des dépenses publiques, découlent d'un audit des ordonnances de paiement en instance au Trésor public. Cet audit a été diligenté en 2014 auprès de 400 PME-PMI.

Mais dans cette analyse de situation et de corruption quasi-généralisée qui la gangrène, il convient aussi d'admettre que l'administration a sa part de responsabilité. La lourdeur observée dans la chaîne de la dépense, avec la mise en place d'une triple intervention des directions générales, préalablement à un engagement juridique de l'État, des délais excessivement longs, des contrôles redondants, un circuit complexe, parfois coûteux et mal compris par les opérateurs économiques, au détriment de leurs performances opérationnelle et financière, etc., a considérablement plombé le secteur des PME-PMI ga-



Photo : Olivier Ndembi

Christian Magnagna lors des échanges, entouré d'Alain Claude Kouakoua, 1er VP de la Chambre de commerce et Jean Fidèle Otandault.

bonaises. Or, le maintien de la croissance économique et, par conséquent, la diversification des opportunités d'embauche pour les jeunes en quête d'un premier emploi dans un pays comme le Gabon, ainsi que le soulignait d'ailleurs, jeudi dernier, le ministre du Budget Christian Magnagna, repose en grande partie sur le dynamisme de ces structures.

LOURDEURS ADMINISTRATIVES C'est pour faire constater les dérives énoncées plus haut, et trouver ensemble la thérapie néces-

saire à la relance des PME-PMI, que le directeur général du Budget et des Finances publiques (DGBFP), Jean Fidèle Otandault, a convié les organisations patronales nationales. Cette nouvelle démarche s'entend d'autant plus que, dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice 2015, une commande publique de 836 milliards de francs (219 milliards consacrés aux dépenses de biens et services et 597 milliards à celles d'investissement), est mise à disposition de ces opérateurs économiques. Parallèlement, toutes les

lourdeurs administratives ont été levées, avec la création de la seule DGBFP, et les délais de paiement ramenés à 30 ou 60 jours, selon que le dossier traité relève du fonctionnement ou de l'investissement. Mais, tel un chat échaudé qui craint l'eau froide, Jean Fidèle Otandault estime cependant que les postulants à la commande publique doivent, au préalable, adhérer à la « charte des PME-PMI citoyennes », sorte d'engagements éthiques et moraux des entreprises leur permettant de bénéficier d'un régime plus favorable

(assouplissement des conditions d'octroi de l'avance de démarrage, aménagement des dossiers d'appels d'offres, attribution prioritaire des marchés de sous-traitance, renforcement de la pratique de l'alotissement des marchés, organisation des services de formation sur le code des marchés publics, etc.).

Très favorables à une telle ouverture, première du genre dans l'histoire de la relation État-secteur privé au Gabon, les patrons d'entreprises ont accepté l'idée d'analyser le document et d'y apporter les amendements éventuels. Beaucoup ont, néanmoins, affiché leur pessimisme dans l'aboutissement de ce projet, en raison de la logique des passe-droit encore tenaces dans le pays.

Ils ont, enfin, souhaité d'être pris en compte dans l'attribution des marchés de sous-traitance dans les secteurs du pétrole, des mines et des stations-service qui, bien que sensibles, demeurent jusqu'à ce jour la chasse-gardée d'opérateurs étrangers, accusés d'être à l'origine de la fuite des capitaux.

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 25/06/2015				FIXING		VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS		
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	DEV	CFA		en date du	
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			CAC 40	25/06/2015	5017,36
USD	1,1213	1USD =	584,997	1 USD	620,997	DOW JONES	25/06/2015	18144,07		
CAD	1,3793	1CAD =	475,572	1 CAD	500,140					
JPY	138,9300	1JPY =	4,721	100 JPY	490,978					
GBP	0,7118	1GBP =	921,547	1 GBP	959,493					
CHF	1,0449	1CHF =	627,770	100 CHF	65690,32					
ZAR	13,5958	1ZAR =	48,247	100 ZAR	5017,11					
MAD	10,8495	1MAD =	60,460	1MAD	62,87					
CNY	6,9619	1CNY =	94,221	1CNY	97,05					

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril
25-juin. 64,53**

CHANGEMENTS
Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>